



Châtelet, 5 octobre 2023

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous inviter à une assemblée générale des parents de l'institut Saint-Joseph qui se déroulera **le mardi 17 à 18h30** dans l'objectif de mettre en place une association des parents (en procédant à l'élection des membres de son comité).

Une association de parents est un lieu d'échange constructif visant divers objectifs. Elle a pour première mission de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et des obligations de chacun. Elle se préoccupe de questions qui concernent les enfants de manière collective.

Créer une association de parents, c'est aussi permettre aux parents de donner leur avis, de mieux comprendre l'organisation de l'école et du système scolaire, de mieux se connaître entre partenaires de l'école, d'aider matériellement l'école, d'organiser des activités sympathiques et pertinentes... au profit de tous les élèves! Bref de créer un vrai partenariat entre les familles et l'école.

Le conseil de participation est déjà un organe fonctionnel dans l'école. Nous restons ouverts à toute candidature complémentaire, une place est encore disponible. C'est aussi un organe très important au sein de l'école. Il permet de réunir tous les acteurs et partenaires de l'école (pouvoir organisateur, direction, enseignants, parents, éducateurs, associations en lien avec l'école...) autour d'une même table. C'est un lieu d'échanges, de consultation et de réflexion concernant la vie quotidienne de l'école. On peut y créer des projets bien concrets en collaboration avec les autres acteurs autour de la table. Les parents y jouent un rôle actif en remettant leur avis, entre autres, sur le projet d'établissement, sur le ROI (règlement d'ordre intérieur), sur les plans de pilotage et contrats d'objectifs de l'école...

Il nous semble important qu'une relation étroite existe entre les parents du comité de l'association de parents et les parents élus au conseil de participation pour une meilleure représentativité de l'ensemble des parents au sein des deux lieux.

Les élections, réalisées à scrutin secret, seront organisées en présence de Mme Julie Feron, de l'UFAPEC (Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique). Vos remarques, interrogations ou suggestions seront les bienvenues. Un moment de présentation sera prévu pour chaque candidat. Si, en prévision de la réunion, vous désirez en savoir plus sur les associations de parents ou le conseil de participation, n'hésitez pas à la contacter par mail (Julie.Feron@ufapec.be) ou par téléphone (010 42 00 58).

Merci de faire parvenir vos candidatures pour faire partie du comité et/ou du conseil de participation à la direction en la déposant à l'école auprès du secrétariat au plus tard pour le mardi 10/10/2023.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation à cette rencontre importante. Si vous ne pouvez pas être présent(e) à cette date, vous pouvez donner procuration via le talon ci-joint à un autre parent pour qu'il vous représente lors du vote (deux procurations possibles par parent présent). Les candidats doivent être présents lors de l'élection.

Julie FERON Animatrice et chargée de Missions à l'UFAPEC	Didier LORGE, Directeur
Mme, M.,	
Adresse:	
Parent d'un élève de	(Année, Section)
□ participera à la réunion du 17/10/2023 □ ne participera pas à la réunion du 17/10/2023	
 □ se porte candidat(e) pour faire partie du comité de □ est a priori intéressé(e) de faire partie du comité dattendant d'en savoir plus) □ n'est pas intéressé(e) de faire partie du comité de 	de l'association de parents (en
 □ se porte candidat(e) pour faire partie du conseil de le conseil de partie du conseil de partie de	de participation (en attendant d'en
□ ne participera pas à la réunion du 17/10/2023, ma Mme, M(Nom, Pré présente et ne peut être porteuse que de deux procu	nom – la personne doit être

NB : Par décret, les candidats sont élus à bulletin secret et doivent être les parents ou tuteurs légaux d'au moins un enfant régulièrement inscrit dans l'école. Les parents qui sont membres du pouvoir organisateur ou membres du personnel de l'établissement ne peuvent pas être élus en tant que représentants des parents au conseil de participation comme au comité de l'association des parents.

Talon à donner à l'éducateur ou l'éducatrice de votre enfant pour le mardi 10/10/2023 au plus tard.

 $\frac{info@ufapec.be}{\text{N}^{\circ} \text{ entreprise}: 0419.166.395 - compte: BE11 2100 6782 2048 - RPM Bruxelles}$